

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Côte d'Opale en date du 20 juin 2016, actant la cession de divers lots de l'ensemble immobilier dénommé « Résidence Stella Mar » cadastré par la section XL, numéro 158 et numéro 338, situé 60 rue de Folkestone à Boulogne/Mer au bénéfice de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais pour la somme de 800 000 €,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France (issue du regroupement des CCI Côte d'Opale et Littoral Normand Picard),
- Vu l'arrêté préfectoral du 09 décembre 2019 transférant l'ensemble des droits, biens et obligations de la CCI Côte d'Opale à la CCI de Région Hauts-de-France,
- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Philippe DEVILLIERS**, **Directeur Immobilier** de la CCI Littoral Hauts de France à l'effet de signer l'acte de compromis de vente des parcelles pré-citées aux conditions sus énoncées reprises à la délibération ci-dessus citée, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 12 décembre 2018



Philippe HOURDAIN
Président